

Modalités et conditions d'achats

1. Politique d'achat :

- a. **Modalités de commande** : Sterinova inc. accepte les bons de commande acheminés par échange électronique de données (EDI), ou par courriel à l'adresse suivante : info@sterinova.com ou par télécopieur (1 450-252-2530). Toutes les commandes sont sous réserve de leur acceptation de Sterinova. Sterinova inc. se réserve le droit de retenir des commandes en retard ou de refuser des commandes si les quantités ne correspondent pas à l'historique des commandes précédentes et / ou aux volumes alloués.
- b. **Prix de vente** : Les commandes sont exécutées et facturées selon les prix en vigueur au moment où elles sont traitées. Les prix peuvent être modifiés sans préavis.
- c. **Terme** : Net 30 jours à compter de la date inscrite sur la facture.
- d. **Commande minimum** : Sterinova inc. assurera la livraison sans frais de toutes commandes supérieures ou égales à 500 \$. Des frais de livraison de 50 \$ seront ajoutés sur toute commande inférieure à 500 \$. Les commandes assorties de directives de livraison particulières peuvent entraîner des frais supplémentaires.
- e. **Commande en souffrance** : Toute commande sera annulée si le produit demeure indisponible aux fins d'expédition 60 jours après la date de réception du bon de commande.
- f. **Taxes de vente** : La taxe de vente fédérale (taxe sur les produits et services -TPS), la taxe provinciale (taxe de vente du Québec - TVQ) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) sera facturée si applicable. Le numéro d'enregistrement de TPS / TVH de Sterinova inc. est le 834536880 et le numéro d'enregistrement de la TVQ est le 1218771072. Le montant de chacune des taxes sera indiqué séparément sur nos factures et ce pour chaque article vendu.
- g. **Données de vente** : À titre de condition préalable à l'approvisionnement continu pour tout grossiste ou distributeur canadien des produits de Sterinova inc., ceux-ci doivent rendre disponible un rapport mensuel de ventes des produits de Sterinova inc. comprenant le nombre d'unités vendues ainsi que le prix payé par unité dans un format électronique facilement utilisable par Sterinova inc. Toutes les données de ventes reçues par Sterinova inc. seront conservées de façon confidentielle et seront utilisées seulement pour des besoins internes.
- h. Tout acheteur d'un produit de Sterinova inc. ne doit en aucun cas vendre ce produit à l'extérieur du Canada ou à une tierce partie dont il sait ou soupçonne de vendre des produits à l'extérieur du Canada.

2. **Garantie** : Sterinova s'engage à fournir des produits de qualité, fiables, sécuritaires, et prêts à l'emploi à ses clients conformément aux exigences règlementaires de qualité et sécurité.

Modalités et conditions d'achats

- 3. Politique de retour de produits Sterinova inc. :** un crédit sera appliqué sur les produits retournés selon les conditions suivantes :
- a. Retours en provenance de distributeurs autorisés à la vente des produits de Sterinova inc. uniquement. Seuls les distributeurs autorisés peuvent accepter les retours de produits de leurs clients. Une liste détaillée des produits retournés ainsi qu'un numéro d'autorisation de retour émis par Sterinova inc. doivent accompagner le ou les retours. Les produits éligibles pour un remboursement sont : les produits expirés, les produits défectueux, les produits subissant un rappel ou un retrait du marché. Tous les retours de marchandises autorisés doivent être effectués dans les 30 jours suivant la réception du numéro d'autorisation.
 - b. Tout produit doit être retourné dans sa présentation initiale (emballage d'origine intégral), et ce, dans les douze (12) mois suivant la date de péremption. **Aucun produit n'est remboursé après 12 mois de sa date d'expiration.** L'emballage se doit d'être ni ouvert, ni endommagé, et le client doit fournir la documentation appropriée pour le retour. La valeur du crédit sera évaluée au prorata d'une boîte complète. Aucun crédit ne sera remis pour une boîte partielle. Un crédit de 75 % du prix d'achat initial, c'est-à-dire le prix d'acquisition du contrat ou le prix d'acquisition catalogue sans frais de distribution, ne sera remis qu'après l'approbation de Sterinova. Un crédit minimum de 100 \$ est requis afin de procéder à la demande. Le produit retourné chez Sterinova inc. doit être retourné au frais du client. Un crédit de 75 % du prix facturé sera accordé aux produits retournés dans les douze (12) mois suivant la date de péremption. Aucun retour n'est accepté après douze (12) mois de la date de péremption.
 - c. Tous les produits défectueux, produits faisant l'objet d'un rappel ou d'un retrait doivent être retournés dans leur présentation initiale (emballage d'origine complet) dans un délai d'un (1) mois après réception de la notification. Le client doit fournir la documentation appropriée pour le retour. La valeur du crédit sera évaluée proportionnellement à la quantité retournée. Le crédit sera émis selon le prix d'achat initial, c'est-à-dire le prix d'acquisition du contrat ou le prix d'acquisition catalogue incluant les frais de distribution. Le produit retourné chez Sterinova inc. sera retourné aux frais de Sterinova. Un crédit de 100 % sera accordé à tous les produits défectueux, produits faisant l'objet d'un rappel ou d'un retrait.
 - d. Sterinova inc. ne permet en aucun temps les déductions de paiements, les contreparties ou les rectifications de facture sans qu'une note de crédit ne soit émise par Sterinova inc.
 - e. Les produits de Sterinova inc. correspondant aux critères suivants ne sont pas remboursables :
 - I. Les narcotiques et les substances contrôlées.
 - II. Les produits endommagés par la fumée, le feu, la chaleur ou l'eau résultant d'un feu, ou par d'autres causes assurables.
 - III. Les produits achetés lors d'une vente de faillite, d'une vente de liquidation, d'une vente de feu ou tout autre produit faisant généralement partie de la catégorie « produits endommagés ».
 - IV. Les produits achetés par l'intermédiaire du Programme d'Accès Spécial (PAS) de Santé Canada.

Modalités et conditions d'achats

- V. Les produits achetés pour usage ou entreposage en préparation à une pandémie.
 - VI. Les produits achetés pour satisfaire les exigences contractuelles d'un concurrent en rupture de stock.
- f. Pour toute réclamation à la suite d'une perte, de dommage ou d'une erreur de livraison, le client doit soumettre sa réclamation soit au transporteur ou aux distributeurs autorisés, et non à Sterinova inc.